

REUNION DU 6 AVRIL 2017

Le six avril deux mille dix sept à 20 :00 s'est réuni le conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – Mmes LESAGE C. – GORIAUX C. (adjoints) – Mme NOURRISSON I. – M GLOAGUEN F. (conseillers délégués) – Mmes GOUDE VENIEN L. –BOSSARD JAQUET M. – REBILLARD V.- DE LA VILLEON L. – MAURY A. – M MOUCHOUX REBILLARD. M.
Absents excusés : REMONTE F. – RIALLAND N.

Date de la convocation : 30 mars 2017.

Procuration :

Monsieur Frédéric REMONTE a donné procuration à M GLOAGUEN Frédéric

Délibération N° 2017-04-01
Approbation du compte rendu de conseil du 6 mars 2017

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 6 mars 2017 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 6 mars 2017

Délibération N° 2017-04-02
Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Frédéric GLOAGUEN, secrétaire de séance

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Frédéric GLOAGUEN, secrétaire de séance**

Délibération N° 2017-04-03
Vote des taux communaux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état des notifications des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2017.

	Bases d'impositions prévisionnelles 2017	Taux d'impositions communaux 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	1 037 000	17.80%	184 586 €
Taxe foncière (bâti)	625 600	17.86%	111 732 €
Taxe foncière (non bâti)	80 700	43.04 %	34 733 €
		Total	331 051 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition applicables pour l'année 2017. Monsieur le Maire propose, au vu des résultats 2016 de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après délibération et vote :

Le Conseil Municipal (une abstention) décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 soit

Taxe d'habitation : 17.80%
Taxe foncière bâti 17.86%
Taxe foncière non bâti 43.04 %

Délibération N° 2017-04-04
Vote du budget primitif 2017 - affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017.

En section de fonctionnement il s'équilibre à 1 053 376 €

En section d'investissement à 656 869 €

Monsieur le rappelle les résultats de 2016 à savoir

Section de fonctionnement : excédent de clôture de 245 207.39 €

Section d'investissement : excédent de clôture de 57 281.66€

Monsieur le Maire propose d'affecter en section d'investissement 50% de l'excédent de fonctionnement soit 122 603 €

Après délibération et vote sur le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal approuve (sauf 3 abstentions) le budget primitif 2017 présenté par le Maire

Décide d'affecter 122 603 € au compte 1068 section d'investissement du budget primitif 2017.

Délibération N° 2017-04-05

Projet plateaux sportif multisports : demande de subvention au CNDS

Monsieur Frédéric GLOAGUEN présente le projet de multisports qui pourrait être mis en place près du complexe sportif communal

Ce projet s'intégrerait dans cette zone d'activités sportives, et permettrait aux écoles (inscrit au PEDT), centre de loisirs et à la population de la commune de trouver un nouveau lieu de sports intéressant toutes tranches d'âge.

Le projet à l'étude est estimé à 87 799.€ HT. Il est inscrit au budget primitif 2017.

Après délibération

Approuve le projet présenté et l'implantation du plateau (2 absentions) soit un projet estimé à 87 799 € HT. Le montant est prévu au budget primitif 2017.

Sollicite du Centre National pour le Développement du Sport une subvention au titre du programme HERITAGE 2024.

Etude faisabilité vestiaires et salle association : devis étude faisabilité

Un devis a été demandé au Cabinet Ingrand pour la restructuration du local technique actuel en vestiaires pour la salle des sports ainsi qu'une salle associations, ce qui permettrait de répondre à l'accessibilité et au besoin des associations . Devis 3000 € HT. Considérant les projets actuels il est décidé de reporter cette étude.

Etude extension mairie : compte-rendu de l'étude de faisabilité établie par le cabinet INGRAND

Ce dossier sera vu en commission des bâtiments.

Délibération N° 2017-04-06

Ecole publique : Fermeture conditionnelle d'une classe

L'inspecteur d'académie a informé la collectivité du retrait conditionnel d'un emploi en maternelle pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette fermeture de classe.

Après délibération le Conseil Municipal

Considérant les travaux entrepris l'an dernier dans l'école pour la mise aux normes du bâtiment, la création d'une nouvelle classe , l'achat de mobilier réalisé à l'ouverture de la 9^{ème} classe , le Conseil Municipal émet un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de retrait conditionnel d'un emploi en maternelle et demande la révision de cette décision en comité technique spécial départemental .

Donne pouvoir au maire pour transmis cet avis à l'inspecteur d'académie.

Devis informatique

Des devis pour l'achat d'ordinateurs et tablettes pour l'école vont être demandés cette année. Les besoins en matériel vont être déterminés par les enseignantes.

Avancée travaux école, préparation inauguration

Des devis de peinture et revêtement de sol vont être réalisés afin d'assurer la finition des travaux réalisés au niveau du couloir de la galerie.

Inauguration de l'Ecole : le 1^{er} juillet – un carton d'invitation va être réalisé. Avec des photos des animations de l'école.

Vente de l'ex communauté de communes du Pays de Bécherel

La vente du bâti va être prochainement concrétisée pour un montant de 200 000 € . la commune devrait percevoir 13 608.76 € (estimation) en retour.

Délibération N° 2017-04-07**« Maison du Développement » : Frais fonctionnement 2016 à rembourser à la mairie de Bécherel**

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de communes du Pays de Bécherel, le bâtiment situé 2 rue de la Libération (ex maison du Développement) a été transféré avec la dette liée à la commune de BECHEREL. Par délibération en date du 16 mai 2013 prise par le Conseil Communautaire ce bien reste commun aux dix communes membres de l'ex communauté de communes du Pays de Bécherel. De ce fait chaque année la commune de Bécherel présente les dépenses engagées par la commune sur ce bâti soit pour l'année 2016 9 874.56 €.

Il est demandé de délibérer pour effectuer le remboursement de ces charges conformément à la clé de répartition établie à l'origine soit pour la commune de la CHAPELLE CHAUSSE 7.90% : 780.09 €

Après délibération

Le Conseil Municipal valide la prise en charge des charges de fonctionnement du bâtiment de l'ex communauté de communes selon la clé de répartition : 780.09 €.

Donne pouvoir au Maire pour régler cette participation à la commune de Bécherel

Délibération N° 2017-04-08**Subvention comice agricole intercommunal**

Le comice agricole intercommunal aura lieu cette année à IRODOUER le 2 septembre 2017.

L'association créée à cet effet sollicite l'attribution d'une subvention pour son organisation.

Après délibération le Conseil Municipal attribue une subvention de 1 025.60 € au comice agricole intercommunal pour l'organisation du prochain comice agricole à IRODOUER. (2 abstentions)

Délibération N° 2017-04-09**Subvention afel pour organisation voyage ados**

Frédéric GLOAGUEN présente le projet de voyage qui va être organisé par l'AFEL, pour les adolescents cet été. Un voyage est prévu en Croatie. Des jeunes inscrits préparent activement l'organisation de ce voyage. L'AFEL sollicite une participation par jeune de la commune à ce séjour. Monsieur GLOAGUEN propose que soit attribuée une aide de 40 € par jeune chapellois, sous réserve que les jeunes aidés participent à l'organisation de l'inauguration de l'école publique prévue le 1^{er} juillet prochain.

Après délibération, le conseil municipal

Approuve cette initiative et attribue cette aide de 40€ par jeune chapellois à l'AFEL sous réserve de la participation active des jeunes à la manifestation du 1^{er} juillet 2017.

Dit que l'aide sera attribuée à l'afel sur présentation de la liste nominative des jeunes inscrits au séjour et ayant participé à l'inauguration.

Délibération N° 2017-04-10**Subvention CCAS 2017**

Monsieur Pascal PINAULT sollicite en tant que président du CCAS une aide de la commune au fonctionnement du CCAS.

Une aide 6 500 € est sollicitée à la commune.

Après délibération

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 6 500 € au CCAS pour équilibrer son budget.

Modification statuts AFEL : intégration d'un élu au C.A.

Les statuts de l'association vont être modifiés afin de pouvoir intégrer la présence d'un élu dans le C.A. de l'association. Ce délégué n'aura que voix de consultation.

Délibération N° 2017-04-11**S.I.M. : modification des statuts**

Monsieur Patrick PICHOUX adjoint présente en tant que délégué à l'école de musique les modifications des statuts du « Syndicat Mixte de Musique » le S.I.M.

Le point 3-b des statuts est complété de la modification suivante :

« en cas d'adhésion d'une Communauté de communes en représentation- substitution d'une ou plusieurs communes de son territoire, le nombre de délégués sera calculé selon la règle du collège des communes soit pour chaque commune représentée 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ».

Le point 3-C remplacement de l'appellation « syndicat intercommunautaire » par « le SIM »

Point 3-D- article 7-5

5) la contribution des communautés et Communs adhérentes qui sera établie selon le système suivant :
- une contribution de base en euro/habitants
- une contribution complémentaire au prorata du nombre d'élèves.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte les propositions de modifications de statuts du S.I.M.

Délibération N° 2017-04-12

Remboursement Groupama sinistre maison de l'enfance, solde

Monsieur le Maire présente le remboursement par Groupama du sinistre survenu à la Maison de l'Enfance suite à une intempérie.

L'indemnisation par l'assurance s'élève à 2 367.57 €

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide le remboursement par Groupama du sinistre survenu à la maison de l'enfance.

Questions diverses

Pose de panneaux de circulation des panneaux de circulation routière viennent d'être posés sur l'ensemble de l'agglomération et dans des lieudits par les services de la plateforme Rennes métropole.

Miroir à l'école publique. Le miroir va être reposé au carrefour de la vc 10 et la D 81 près de l'école publique à la demande des parents d'élèves.

PPI VOIRIE

M BUAN propose de mettre un radar pédagogique à la Croisade pour sécuriser le carrefour. Ce point sera évoqué auprès de Rennes métropole selon la prise en charge au titre de la PPI voirie ou directement par Rennes métropole.

Panneaux d'affichage lumineux M BUAN propose de mettre en place un panneau d'affichage lumineux car une offre intéressante a été proposée.

Route de la Cointais : Cette voirie va être refaite dans le cadre de la PPI pour environ 50 000 €

Le chemin piétonnier des Hivers à la Croisade : coût estimatif 6 000 €

Cimetière à Launay Rollet : coût estimatif 35 000 €

Ces estimations doivent être revues par Rennes métropole et validées avant lancement des travaux cette année.

Permanence Elections Présidentielles

Le tableau des permanences des 2 tours des élections est présenté au conseil municipal.

Elections législatives :

Le PCF sollicite l'utilisation de la salle de la mairie pour une réunion publique. L'autorisation sera donnée si plusieurs groupes politiques demandent également la salle.

Cabine téléphonique : elle doit être enlevée définitivement prochainement. Demander la possibilité de la garder pour faire un kiosque à livres.

Subvention « les arts à la campagne » : cette demande sera revue si l'an prochain des animations seront créées.

Commission des bâtiments : fixée le 24 avril à 19 :30

Conseil municipal : le 15 mai à 20 :00

Contrat de territoire 2017/2020 : pour notre comité de secteur la somme de 36 000 € /an doit être répartie. Une demande doit être déposée avant le 30 avril prochain.